

LA LETTRE

ÉPARGNE SALARIALE



JANVIER 2025 - WWW.REGARDBTP.COM

ACTUALITÉS

L'ÉPARGNE A LE VENT EN POUPE

L'épargne salariale et l'épargne retraite battent des records au premier semestre. Au 30 juin 2024, les encours ont bondi de 10,3 % en 1 an pour atteindre 198 milliards d'euros, dont 16 % sur les seuls encours d'épargne retraite collective. Les versements sont quant à eux en forte hausse et s'établissent à 15,2 milliards d'euros.

Source : [AFG](#)

A savoir : Plus d'1 salarié sur 2 en France bénéficie d'un dispositif d'épargne salariale

En moyenne nationale, 53 % des salariés ont détenu 15 000 euros sur un PEE ou un PER collectif. 10 millions de PER ont été ouverts.

Source : [AFG Gestion Info hiver 2024](#)



SAVE THE DATE !



La semaine de l'épargne salariale revient pour une 9e édition. Cette semaine pédagogique à destination des entreprises et des salariés se déroulera du 24 au 28 mars 2025.

Rendez-vous sur www.epargnesalariale-france.fr pour en apprendre plus sur ces dispositifs et prendre des décisions éclairées.

UNE QUESTION ? AVA RESTE À VOTRE DISPOSITION

AVA notre assistante virtuelle, vous accompagne et répond à vos questions. Retrouvez-la en bas de chaque page de notre site www.regardbtp.com



ÉDITO

INCERTITUDE

L'année passée nous titrions « En matière financière les années passent et ne se ressemblent vraiment pas... » Nous pouvons récidiver tout en restant dans le thème de 2024.

2024 aura été l'année de la performance financière dans le monde SAUF pour le CAC40 et ce, à la fois pour des raisons conjoncturelles, notamment sur certaines valeurs mais aussi pour des raisons structurelles, la dette du pays étant la première d'entre elles.

En France, les effets de la hausse des taux mise en œuvre pour maîtriser l'inflation par la BCE, combinés aux incertitudes politiques, limitent les investissements tant des entreprises que des particuliers, ce qui aura pour conséquence de limiter la croissance, moteur des résultats financiers.

En 2025, la diminution des taux devrait se poursuivre sans doute plus vite en Europe qu'aux États-Unis mais la France qui voit ses taux long terme s'envoler pourrait pâtir du poids de sa dette et de l'instabilité politique. Ces éléments macro-économiques ne traduisent pas toujours l'activité réelle des ménages et des entreprises mais quoi qu'il en soit les dispositifs d'épargne salariale mis en œuvre par votre entreprise, vous assurent de bénéficier du partage de ses résultats dès qu'ils existent.

Bonne lecture !

Olivier Nique
Président du directoire de REGARDBTP

LES MARCHÉS FINANCIERS EN 2024

Les marchés financiers misent sur l'optimisme



Cher(e)s épargnant(e)s, votre épargne est placée en actions et/ou produits de taux, dans des proportions différentes en fonction de vos choix. Comment ces différents marchés se sont-ils comportés en 2024 ?

L'année 2024 a été marquée par un contexte électoral historique, avec près de la moitié de la planète appelée aux urnes. Si la majorité des scrutins n'a réservé que peu de surprises, deux pays ont particulièrement retenu l'attention. La France a plongé cette année dans une instabilité politique, symbolisée par la nomination de quatre premiers ministres au cours de l'année. À l'inverse, les élections américaines ont apporté davantage de clarté avec la victoire nette de Donald Trump. Cependant, cette réélection suscite des inquiétudes, tant sur le plan géopolitique que sur le commerce international, et interroge sur la capacité d'exécuter le programme électoral. Les menaces de nouvelles barrières douanières pèsent particulièrement sur l'Europe et, plus encore, sur la Chine. L'économie chinoise, déjà en difficulté cette année, a dû faire face à un ralentissement persistant.

Dans ce contexte, Pékin a dévoilé en septembre un plan de relance massif et inédit pour tenter de redynamiser son activité économique particulièrement sur l'Europe et, plus encore, sur la Chine. L'année 2024 a également surpris par sa constance économique. Alors qu'un net ralentissement était anticipé aux États-Unis et qu'un rebond était espéré en Europe, aucun des deux scénarios ne s'est finalement concrétisé. Les États-Unis ont poursuivi leur trajectoire de croissance solide, portés par la consommation des ménages et des investissements d'entreprises dynamiques, en particulier dans le secteur de l'intelligence artificielle. En revanche, l'Europe est restée engluée dans une certaine morosité économique. Pourtant, plusieurs facteurs laissent entrevoir un potentiel de reprise : progression des salaires, repli de l'inflation, épargne plus élevée et hausse des intentions d'achat.

L'année 2025 marquera-t-elle enfin un retour à davantage de convergence économique entre les deux continents ? De nouvelles baisses des taux directeurs

de la Banque Centrale Européenne (BCE) en Europe devraient contribuer à soutenir l'économie européenne, après une année 2024 marquée par des conditions monétaires restrictives.

Les marchés Actions

En 2024, les États-Unis ont confirmé la solidité de leur économie, soutenue par un environnement politique plus stable qu'en Europe. Logiquement, cette stabilité s'est traduite par une surperformance boursière, marquée par de nouveaux records. Le S&P 500 affiche +23 % sur l'année, après +24 % en 2023. Cette performance est une fois encore dopée par l'IA et les « sept magnifiques* » qui contribuent à tirer considérablement les bourses américaines à la hausse. Nvidia, désormais la plus grande entreprise américaine en termes de capitalisation, a quasiment triplé son cours en 2024, après une envolée similaire l'année précédente. De leur côté, les actions européennes ont également délivré de bons résultats, bien que plus modestes. Le Stoxx Europe 600 progresse de +6 %, tandis que l'Euro Stoxx 50 affiche une hausse de +11 % sur l'année. En revanche, le CAC 40, affecté par l'instabilité politique nationale, recule de -2,15 % sur l'année.

Les marchés Obligataires

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle performance positive sur le marché obligataire. Le monétaire, tout d'abord, affiche +3,75 % grâce aux taux élevés de la Banque Centrale Européenne. Sur les obligations, la performance, quoique quelque peu inférieure au monétaire, est tout à fait satisfaisante, entre 2 et 3 %. Notons enfin que la qualité de la signature de la France a diminué au cours de l'année. Nous empruntons désormais plus cher que l'Espagne et autant que la Grèce ! Avec un rendement dépassant les 3 %, les obligations d'État françaises deviennent plus attractives dans un environnement de taux légèrement plus faibles, mais elles présentent désormais un niveau de risque légèrement supérieur.

Catherine Brunet
Secrétaire Générale
de REGARDBTP

Principaux indices actions Évolution du 31/12/2023 au 31/12/2024

CAC40	-2,15 %
STOXX 600 (Europe)	+5,98 %
S&P 500 (en \$)	+23,31 %
NIKKEI (en Yen)	+19,22 %

Principaux indices obligations Évolution du 31/12/2023 au 31/12/2024

BOFA 1/3 ans	+3,14 % (emprunts d'État)
BOFA 3/5 ans	+2,44 % (emprunts d'État)
BOFA 5/7 ans	+2,11 % (emprunts d'État)
Bloomberg 3/5 ans	+4,95 % (obligations secteur privé)
€STR	+3,75 % (monétaire)

* Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta et Tesla

PERFORMANCES

DE LA GAMME REGARD ÉPARGNE



FCPE	Profil de l'investisseur	Période de détention recommandée	Niveau de risque	Performances		Composition
				en 2024	Du 24/12/2014 au 31/12/2024 ⁽¹⁾	
REGARD ÉPARGNE Monétaire	Vous avez un projet à moins d'un an	3 mois	1*	3,55 %	4,27 %	
REGARD ÉPARGNE Obligataire	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque modéré	2 ans	2*	1,97 %	- 7,30 %	
REGARD ÉPARGNE Prudent	Vous n'avez pas de projet immédiat et souhaitez valoriser votre épargne avec un niveau de risque maîtrisé	3 ans	2*	2,07 %	3,32 %	
REGARD ÉPARGNE Équilibre	Vous souhaitez dynamiser votre épargne sur le moyen terme et acceptez les fluctuations des marchés financiers	5 ans	3*	2,81 %	23,18 %	
REGARD ÉPARGNE Flexible et Solidaire	Vous cherchez à dynamiser votre épargne sur le long terme en privilégiant une approche solidaire	5 ans	3*	3,45 %	28,13 %	
REGARD ÉPARGNE Dynamique	Vous souhaitez une gestion dynamique sur le long terme, avec un risque de fluctuations importantes sur les marchés financiers	5 ans	3*	2,72 %	37,93 %	
REGARD ÉPARGNE Actions	Vous souhaitez épargner sur le long terme, pour la retraite par exemple. Vous acceptez les variations importantes des marchés financiers	5 ans	4*	4,96 %	69,19 %	
REGARD ÉPARGNE PME	Fonds réservé exclusivement à la gestion pilotée du PERCO/PER, non éligible à la gestion libre	5 ans	5*	- 8,58 %	-30,70 % ⁽²⁾	

Les performances sont nettes de frais.

Les informations fournies ici sont à jour au 01/01/2025

DE LA GAMME FIBTP (fonds millésimés de la Participation)

Profil de l'investisseur : en choisissant le FIBTP millésimé, vous recherchez, en 5 ans ou plus, la meilleure performance possible avec une diminution progressive dans la durée du risque actions. Niveau de risque : 2* pour toute la gamme.

FCPE	Profil de l'investisseur	Période de détention recommandée ⁽³⁾	Niveau de risque	Performances		
				Fonds	en 2024	Depuis la création
FIBTP	Vous cherchez, en 5 ans ou plus, le meilleur compromis entre performance et sécurité.	3 ans	2*	FIBTP LT FIBTP 2019 FIBTP 2020 FIBTP 2021 FIBTP 2022 FIBTP 2023 FIBTP 2024	1,68 % 2,59 % 2,40 % 2,40 % 2,59 % 2,61 % 2,20 %	18,99 % (31/12/2012) ⁽⁴⁾ 2,90 % (03/05/2019) 2,60 % (28/04/2020) -1,80 % (28/04/2021) 2,90 % (27/04/2022) 6,10 % (28/04/2023) 2,20 % (29/04/2024) ⁽⁵⁾

Les informations fournies ici sont exactes et à jour au 01/01/2025



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Performances cumulées - 2. Performance depuis la création (02/02/2016) et non sur 10 ans - 3. La période de détention recommandée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs - 4. Performance sur 10 ans et non depuis la création - 5. Création le 29/04/2024
Sources : Comptes annuels ou rapports annuels de gestion 2024 des fonds gérés par PRO BTP Finance. L'orientation de gestion des fonds et leur composition sont détaillées dans les documents d'informations clés (DIC) téléchargeables sur le site www.regardbtp.com



ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE

ce qui change en 2025 !

À partir du 1er janvier 2025, la loi Attractivité transforme votre épargne salariale et retraite pour la rendre plus responsable.

Voici ce que cela signifie pour vous :

- Une poche solidaire élargie :

les investissements solidaires peuvent représenter jusqu'à 15 % des fonds investis, dont la moitié dans des ESUS (Entreprises solidaires d'utilité sociale).

Outre la poursuite d'une finalité d'utilité sociale ou environnementale, les ESUS doivent respecter des critères comme par exemple le réinvestissement de leurs bénéfices, des écarts de salaires raisonnables entre dirigeants et salariés.

- **Avantage pour vous :**

Votre épargne ne se limite plus à un simple rendement financier : elle participe activement au financement de projets ayant un impact positif sur la société, tout en offrant des perspectives de performance.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les fonds labellisés s'introduisent dans les plans d'épargne !

Dès 2025, tout plan d'épargne salariale ou retraite devra inclure un fonds labellisé ou un fonds nourricier d'un fonds labellisé en plus d'un fonds solidaire. Ces fonds respectent des normes strictes en matière de développement durable ou d'investissement socialement responsable (ISR).

Tous les fonds de la gamme REGARD EPARGNE sont labellisés CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale) : pour une épargne responsable reconnue par les syndicats.

Avantage pour vous :

Votre épargne vous rapporte en produits financiers et est une source de financement durable pour les entreprises qui innovent et se développent en faveur de la transition énergétique et écologique, de l'amélioration de la cohésion territoriale et de lutte contre l'exclusion et les inégalités.

BRUME SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Comme beaucoup de Français, vous avez probablement fait le choix de concentrer votre épargne sur des placements à court terme ou même sur votre compte bancaire. Des choix justes en période d'incertitude mais qui ne permettent pas toujours de préparer durablement l'avenir.

En présence de fluctuations importantes sur les marchés financiers, gardez votre calme et n'agissez pas dans la précipitation. Voici quelques conseils :

- Ne vendez pas immédiatement, gardez en tête vos objectifs à long terme.
- Diversifiez vos investissements pour mieux gérer les risques.
- Répartissez votre épargne sur plusieurs FCPE et effectuez des arbitrages gratuits.
- En mesures de prévention, choisissez la gestion pilotée (PERECO/PERCO), qui ajuste automatiquement votre épargne en fonction de votre horizon de placement et réduit les risques au fil du temps.
- Faites-vous conseiller dans vos placements par Fundvisory.



Fundvisory, partenaire de REGARDBTP, propose un outil gratuit, digital et personnalisé de conseil en investissement financier*. Accessible depuis votre espace abonné dans la page « Mes encours », il analyse votre profil d'investisseur via un questionnaire et vous guide dans le choix de vos investissements en fonction de vos projets, votre horizon de placement et votre appétence au risque.

Vous pouvez également utiliser cet outil pour être conseillé sur les avoirs que vous avez déjà investis. Après avoir établi votre profil investisseur, le robot vous présente la situation actuelle de votre épargne et la répartition qui lui semble la plus adaptée à votre profil. Vous pouvez ainsi comparer les 2 situations en un clin d'œil. Simple, rapide et 100 % personnalisé.

*Sous réserve d'éligibilité au service



ZOOM SUR

LA LOI PARTAGE DE LA VALEUR PARUE LE 29 NOVEMBRE 2023

À compter de 2024, la Prime de Partage de la Valeur (PPV) devient une nouvelle source possible d'alimentation par l'employeur des plans d'épargne collectifs comme l'intéressement, la participation ou l'abondement.

La PPV est un dispositif mis en place pour soutenir votre pouvoir d'achat tout en favorisant une meilleure redistribution des richesses en entreprise. Voici ce qu'il faut retenir :

Qui peut en bénéficier ?

La PPV concerne tous les salariés, quel que soit leur contrat (CDI, CDD, apprentissage, intérim), sous réserve des conditions d'ancienneté fixées par l'employeur. Elle peut être investie dans le plan d'épargne entreprise ou retraite.

Le saviez-vous ?

Si l'effectif de votre entreprise est supérieur à 50 salariés et/ou vous gagnez plus de 3 fois le SMIC, votre Prime de Partage de la Valeur (PPV) est soumise à cotisations sociales et impôt sur le revenu si vous la touchez directement. Résultat : son montant brut est amputé.

En revanche, si vous placez cette prime sur un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) pour 5 ans ou un Plan d'Épargne Retraite (PER) jusqu'à votre retraite, vous bénéficiez d'une exonération de cotisations (hors prélèvements sociaux) et d'impôt sur le revenu dans la limite de 3 000€ ou 6 000€ par an suivant les cas. Vous investissez donc votre prime nette de prélèvements sociaux et récupérez votre capital net des plus ou moins-values financières.

De plus, des retraits par anticipation sont possibles sans perdre vos avantages financiers en cas d'événements majeurs de la vie dans les conditions fixées par la loi comme l'achat d'un premier logement.

Retrouvez la liste complète des cas de sortie pour le PEE (au nombre de 16) et le PER (au nombre de 8) dans la rubrique salariés > Mes documents utiles de notre site internet.

Placer sa prime, c'est éviter l'impôt et permettre de fructifier son épargne !

Besoin d'aide ? Retrouvez notre pas à pas en vidéo sur www.regardbtp.com/pas-a-pas-en-vidéo

Bon à savoir

Depuis septembre 2024, il est possible de débloquer de manière anticipée votre épargne salariale dans trois nouveaux cas :

- Pour financer des travaux de rénovation énergétique dans votre logement.
- Pour couvrir des dépenses liées à l'accompagnement d'un proche aidant.
- Pour l'achat d'un véhicule propre, comme un véhicule électrique ou hybride (1).

Exemple : Déblocage de l'épargne salariale pour l'achat d'un véhicule propre

Marie souhaite acheter une voiture électrique. Pour utiliser son épargne salariale placée dans son PEE, elle doit suivre les étapes suivantes :

1. **Vérification des critères** : Le véhicule doit être électrique ou hybride(1), et l'achat doit être effectué à son nom.
2. **Justificatifs** : Elle doit fournir la facture ou le bon de commande, un relevé bancaire, ainsi qu'une fiche de correspondance (2).
3. **Demande** : Elle soumet sa demande sur son espace abonné dans un délai de 6 mois après l'achat.

Cela permet à Marie de financer son véhicule propre grâce à la fiscalité avantageuse de l'épargne salariale.*

> Pour les conditions, rendez-vous dans la rubrique salariés > Mes documents utiles de notre site internet



(1) Il s'agit des voitures particulières, camionnettes, motos, scooters, neufs ou d'occasion, qui n'émettent pas de CO2, c'est-à-dire les seuls véhicules électriques et/ou hydrogènes ainsi que les vélos et vélos-cargos électriques neufs. Les véhicules hybrides thermiques et les vélos électriques d'occasion en sont exclus. Les véhicules d'occasion vendus entre particuliers sont admis. Les véhicules acquis à la suite d'une location sont également concernés.

(2) Disponible sur demande au 01 49 14 12 12

* Le placement de votre épargne salariale peut engendrer un risque de perte en capital lors du déblocage de vos fonds en fonction de l'évolution des marchés financiers.

VOTRE INFORMATION



Par courrier

Nous vous adressons :

- › un relevé de compte après chaque opération (versement, rachat, arbitrage...),
- › un relevé de situation (arrêté au 31 décembre) une fois par an, en début d'année.

Ces éléments sont envoyés dans la messagerie de votre espace sécurisé si vous avez opté pour la dématérialisation.

Vous pouvez nous écrire à :
PRO BTP – REGARDBTP
Service épargne salariale
93901 BOBIGNY CEDEX 09



Par téléphone

Pour toute question relative à votre relevé, contactez notre service d'accueil personnalisé au **01 49 14 12 12** (non surtaxé).



Sur notre site www.regardbtp.com

- › Consultez les dernières valeurs liquidatives, le suivi mensuel et les Documents d'Informations Clés (DIC) des fonds.
- › Lisez chaque mois notre note de conjoncture.
- › Téléchargez les documents de gestion.
- › Accédez à votre compte personnel en ligne, sur lequel vous pouvez retrouver le montant de vos avoirs, leur évolution et leur disponibilité ; consulter la liste de vos dernières opérations ; réaliser vos demandes de rachat ou d'arbitrage.

Vous n'êtes pas inscrit à l'espace sécurisé ?

Faites une demande en ligne depuis la page d'identification. Vous recevrez un mot de passe temporaire par courrier postal. Personnalisez-le dès votre première connexion.

De manière générale, signalez-nous au plus tôt tout changement vous concernant à l'aide de la fiche de correspondance jointe au relevé annuel et disponible sur demande par téléphone.



Sur notre page LinkedIn

Vous souhaitez être au fait des dernières actualités en matière d'épargne salariale ? Rejoignez-nous dès maintenant sur la page [LinkedIn REGARDBTP](#) ! Nous partageons des informations et des conseils utiles pour optimiser votre épargne salariale.


REGARDBTP
EPARGNE SALARIALE
www.regardbtp.com

REGARDBTP Teneur de Comptes Conservateur de Parts - Société anonyme à directoire et conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 €
Siège social : 7 Rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS 451 292 312

PRO BTP FINANCE Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97-83 – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 155 904 €
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS B 379 892 946

RBTP 0001 V15 - 01/2025



Ne pas jeter sur la voie publique.